



Consentement à la transmission électronique de documents (comptes bancaires)

Consentement à recevoir des documents par voie électronique : Vous consentez à recevoir les documents et renseignements relatifs aux comptes (les « documents ») suivants par voie électronique de la Banque CIBC :

- les relevés de compte;
- les documents d'information, notamment les modalités, les taux d'intérêt, les primes et les frais;
- les avis et les communications, y compris les confirmations et les avis de changements à votre Entente relative à la tenue d'un compte personnel, à votre Entente de services bancaires avec le titulaire de carte CIBC, aux taux d'intérêt et aux frais; et
- tout autre document que la loi nous oblige à fournir par écrit.

Entrée en vigueur du consentement : Votre consentement pour la transmission électronique de documents entre en vigueur immédiatement, mais il se peut que vous continuiez de recevoir des documents papier par la poste pendant un certain temps. Votre consentement à la transmission électronique de documents remplacera tous vos paramètres, préférences et alertes pour votre compte.

Documents en format papier : Nous pourrions vous transmettre des documents par la poste si nous le jugeons approprié ou si nous ne sommes pas en mesure de le faire par voie électronique (y compris si les documents ne sont pas actuellement en format numérique).

Accès aux documents : Vos relevés sont accessibles dans Services bancaires CIBC^{MD} en direct et dans l'application Services bancaires mobiles CIBC^{MD}. Vous pouvez les consulter à partir du site www.cibc.com/francais et ils sont accessibles pendant sept ans après leur affichage. Des avis peuvent figurer sur les relevés.

D'autres documents peuvent vous être remis comme suit et vous êtes responsable de conserver une copie de ces documents électroniques :

- Mis à votre disposition dans votre Centre de messages de Services bancaires CIBC en direct ou sous forme de liens dans les avis du Centre de messages. Ces derniers sont accessibles pendant 13 mois civils après leur affichage, à moins que vous ne les supprimiez.
- Présentés quand vous ouvrirez une session Services bancaires CIBC en direct ou dans le contexte d'une opération bancaire ou d'une sélection. Ces documents ne peuvent être accessibles qu'au moment de leur présentation.
- Mis à votre disposition dans votre coffre-fort numérique dans Services bancaires CIBC en direct ^{MD}. Ils sont accessibles pendant au moins 90 jours. Nous enverrons habituellement un avis à votre Centre de messages indiquant que le document se trouve dans votre coffre-fort numérique.
- Envoyés par courriel ou par message texte, si vous nous avez fourni votre adresse de courriel personnelle ou votre numéro de téléphone mobile.

Comptes détenus conjointement : Si vous avez un compte détenu conjointement et avez accepté que les documents relatifs à ce compte ne soient fournis qu'à l'un des cotitulaires du compte au nom de tous les autres cotitulaires, vous confirmez, en donnant votre consentement, que vous avez l'approbation de vos cotitulaires du compte de donner ce consentement en leur nom. Vous acceptez également de le ou les informer du présent consentement, de la possibilité d'annuler ce consentement et de tout document qui vous est remis par voie électronique.

Coordonnées : Il vous incombe de tenir à jour vos coordonnées, notamment votre numéro de téléphone mobile et votre adresse de courriel, afin de recevoir vos documents par voie électronique et/ou sur papier.

Annuler votre consentement : Si vous souhaitez annuler votre consentement à la transmission électronique de documents, vous pouvez modifier vos préférences par l'intermédiaire de Services bancaires CIBC en direct, en passant à un centre bancaire CIBC, ou en appelant Services bancaires téléphoniques au [1 800 465-2422](tel:18004652422). Vous pourriez tout de même recevoir par voie électronique des documents que nous avons envoyés avant l'entrée en vigueur de votre annulation.

Modifications apportées à ce consentement : Nous pouvons modifier les modalités du présent consentement de temps à autre, et vous serez informé d'une telle modification par un avis : i) envoyé à votre Centre de messages; ii) publié sur le site Web de la Banque CIBC; iii) figurant sur votre relevé; iv) envoyé à la dernière adresse courriel que vous nous avez fournie; ou v) posté à votre dernière adresse figurant dans nos dossiers. Si vous accédez à Services bancaires CIBC en direct après la date d'entrée en vigueur de la modification, vous serez réputé l'avoir acceptée. Si vous ne l'acceptez pas, vous devez immédiatement annuler votre consentement, comme il est indiqué plus haut dans la section Annuler votre consentement.